

AVIS DE PROMULGATION

OBJET : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 400 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Lors de son assemblée régulière tenue le 14 décembre 2022, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 409 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC / Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 15 DÉCEMBRE 2022.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Greffière-trésorière